



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée
28 août 2026
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Dix-septième session

Oulan-Bator (Mongolie), 17-28 août 2026

Point 7 de l'ordre du jour

Programme et budget de l'exercice biennal 2027-2028

Programme et budget de l'exercice biennal 2027-2028

Projet de décision soumis par le Président du Comité plénier

La Conférence des Parties,

Rappelant ses règles de gestion financière et les modifications qui leur ont été apportées¹,

Rappelant également les décisions 1/COP.16 et 10/COP.16,

Prenant note des mesures prises à sa seizième session en vue de remédier au maintien d'une croissance nominale nulle du budget de la Convention et l'augmentation constante des coûts salariaux, qui compromettent la viabilité financière du secrétariat et du Mécanisme mondial, et donc leur capacité à mener à bien les travaux qu'elle leur a confiés,

Notant avec préoccupation le montant des contributions au budget de base non acquittées pour l'exercice biennal 2025-2026,

Notant avec satisfaction les mesures prises par le secrétariat pour que les Parties soient associées à un stade précoce à l'examen du budget 2027-2028,

Se félicitant de l'approche budgétaire intégrée axée sur les résultats proposée par le secrétariat, en vue de renforcer la transparence de la gestion financière de celui-ci,

Ayant pris connaissance des renseignements figurant dans les documents établis par le secrétariat et le Mécanisme mondial au sujet du programme et budget,

A. Programme et budget de l'exercice biennal 2027-2028

1. *Approuve* le budget-programme de l'exercice biennal 2027-2028, d'un montant de 17 744 748 euros, aux fins précisées dans le tableau 1 ;

2. *Remercie* le Gouvernement allemand pour sa contribution biennale de 1 022 584 euros au budget de base et la contribution spéciale de 1 022 584 euros (Fonds de Bonn) qu'il verse en tant que gouvernement hôte du secrétariat ;

3. *Approuve* le tableau des effectifs pour le budget-programme, tel qu'il est présenté au tableau 2 ;

¹ Voir l'annexe de la décision 2/COP.1, la décision 10/COP.13 ; la décision 10/COP.14 ; la décision 10/COP.15 ; et la décision 10/COP.16.



4. *Encourage* la Secrétaire exécutive, dans le cadre de l'exécution du budget-programme et dans la limite des ressources disponibles, à veiller à ce que les fonctions qui favorisent la création d'un environnement propice, notamment le renforcement des capacités et le conseil juridique, disposent de moyens suffisants ;
5. *Décide* de fixer le montant de la réserve de trésorerie à un niveau correspondant à 12 % du montant estimatif des dépenses annuelles du fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention ;
6. *Adopte* le barème indicatif des quotes-parts pour 2027-2028 qui figure à l'annexe de la présente décision ;
7. *Exhorte* toutes les Parties à la Convention à prendre note des paragraphes 17 et 18 de ses règles de gestion financière et à verser rapidement leurs contributions au budget de base ;
8. *Autorise* la Secrétaire exécutive à opérer des transferts entre les principales lignes de crédit indiquées dans le tableau 1 jusqu'à concurrence d'un montant global correspondant à 20 % du total estimé des dépenses prévues au titre de ces lignes de crédit, étant entendu que pour chacune d'entre elles, la réduction devra rester inférieure à 25 %, et *prie* la Secrétaire exécutive de lui rendre compte de tout transfert de cette nature ;
9. *Autorise également* la Secrétaire exécutive à créer des postes de rang inférieur en sus de la dotation en personnel approuvée figurant dans le tableau 2, en veillant à ce que le budget alloué aux dépenses de personnel ne dépasse pas 13 070 388 euros, et *prie* la Secrétaire exécutive de lui rendre compte, à sa dix-huitième session, des postes créés et pourvus ;
10. *Invite* l'Assemblée générale à inscrire au calendrier des conférences et réunions des années 2027 et 2028 ses sessions et celles de ses organes subsidiaires prévues pour l'exercice biennal ;
11. *Approuve* le budget conditionnel pour les services de conférence présenté dans le tableau 3, d'un montant de 2 477 300 euros, qui viendrait s'ajouter au budget-programme de l'exercice biennal 2027-2028 au cas où l'Assemblée générale déciderait de ne pas allouer de ressources à ces activités dans le budget ordinaire de l'ONU ;
12. *Décide* que, dans la mesure où l'affectation de contributions volontaires aux fins indiquées au paragraphe 10 ne permettrait pas d'atteindre ce montant, la différence serait imputée sur le budget conditionnel pour les services de conférence ;
13. *Note* que la tenue de sa dix-huitième session à Bonn (Allemagne) entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif pouvant aller jusqu'à 1 772 540 euros, comme indiqué dans le tableau 4 ;
14. *Note également* que la tenue de la vingt-cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à Bonn (Allemagne) entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif pouvant aller jusqu'à 803 430 euros, comme indiqué dans le tableau 5 ;
15. *Note en outre* le montant estimatif des ressources nécessaires au titre du Fonds spécial indiqué par la Secrétaire exécutive et figurant dans le tableau 6 et *invite* les Parties à verser des contributions à ce Fonds ;
16. *Engage* les Parties à faciliter les démarches entreprises par le secrétariat auprès d'autres donateurs potentiels du fonds d'affectation spéciale, y compris des organismes privés, pour aider à financer la participation des pays en développement Parties à ses sessions et à celles de ses organes subsidiaires ;
17. *Prie* la Secrétaire exécutive de continuer, en concertation avec le Bureau de la Conférence des Parties, de suivre l'état des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et faire rapport à ce sujet ;
18. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui rendre compte, à sa dix-huitième session, de l'état des recettes et des dépenses et de l'exécution du budget, en utilisant une méthode axée sur les résultats ;

19. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive d'établir un budget et un programme de travail intégrés et axés sur les résultats pour l'exercice biennal 2029-2030, en présentant trois scénarios budgétaires et un programme de travail fondés sur les besoins prévus pour l'exercice biennal, selon : a) un scénario de croissance nominale nulle ; b) un scénario de croissance réelle nulle ; c) un scénario fondé sur les ajustements qu'il est recommandé d'apporter au premier scénario, et de rendre compte également de tout solde non utilisé ;

20. *Conscient* de la nécessité de veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées de la manière la plus économique, la plus efficace et la plus axée sur les résultats possible, *prie* le Bureau de la Conférence des Parties de superviser la réalisation, par des intervenants externes et indépendants, d'un audit fonctionnel de son personnel, de ses postes, de sa structure et de son organisation interne, en vue d'identifier les possibilités d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de rationaliser les fonctions et d'assurer une meilleure cohérence entre la structure formelle et le fonctionnement du secrétariat et du Mécanisme mondial, et *prie* le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires à cet égard ;

21. *Prie également* le secrétariat de présenter au Bureau de la Conférence des Parties le mandat provisoire de la mission d'audit dans les deux mois suivant la clôture de la dix-septième session de la Conférence des Parties, et de prendre les dispositions nécessaires pour que l'audit soit réalisé à temps pour que les conclusions et recommandations puissent être présentées à la prochaine session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ;

22. *Prie en outre* le secrétariat, sur la base des observations formulées à la réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, d'intégrer les conclusions et recommandations issues de l'audit dans les scénarios de budget-programme qui seront présentés à la dix-huitième session de la Conférence des Parties ;

B. Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

23. *Prend note* des états financiers vérifiés du secrétariat et du Mécanisme mondial pour 2022, 2023 et 2024, ainsi que du rapport sur les résultats financiers, des rapports sur l'exécution des programmes de travail du secrétariat et du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2025-2026 et de l'état des contributions au 18 août 2026 ;

24. *Prie* la Secrétaire exécutive d'informer les Parties des derniers rapports d'audit dès qu'ils sont disponibles, d'appliquer les recommandations qui y figurent, et de rendre compte des progrès accomplis à cet égard à ses sessions ;

25. *Remercie* les Parties qui ont acquitté leur contribution au budget de base et *demande* aux autres de le faire sans tarder, étant entendu que les contributions sont dues au plus tard le 1^{er} janvier de chaque année ;

26. *Prie* le secrétariat d'informer les Parties du montant de leur contribution au budget de base dans les meilleurs délais au cours de l'année précédant l'année où elles sont dues, de publier et de tenir à jour les informations sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention, et de tenir les Parties informées ;

27. *Autorise* la Secrétaire exécutive, à titre exceptionnel et sans que cela ne crée de précédent, à puiser dans les soldes non engagés afin de couvrir partiellement les dépenses liées à la réalisation de l'audit fonctionnel mentionné au paragraphe 20, à concurrence d'un montant de 50 000 euros, y compris les dépenses d'appui au programme correspondantes ;

28. *Exhorte* les Parties qui n'ont pas encore versé leur contribution au budget de base pour 2026 et les années antérieures à le faire sans délai ni conditionnalité et *prie* la Secrétaire exécutive de publier et de tenir à jour les informations sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention, et de tenir informés les membres du Bureau de la Conférence des Parties, afin qu'ils puissent fournir des renseignements sur les contributions non acquittées et leurs conséquences lors des réunions régionales ;

29. *Prie* la Secrétaire exécutive de poursuivre le dialogue avec les Parties dont les contributions au titre d'exercices précédents sont en retard pour inviter les Parties concernées à engager un plan volontaire de règlement de leurs arriérés de contributions et de continuer de rendre compte de l'exécution de tout accord relatif aux arriérés de contributions ;

30. *Prie également* la Secrétaire exécutive de rendre compte des contributions au budget de base versées par des Parties au titre d'exercices antérieurs qui auront été reçues au cours de l'exercice biennal 2027-2028 ;

31. *Prie en outre* le secrétariat, en collaboration avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, d'étudier les possibilités de simplifier les procédures de paiement et de réduire au minimum les frais de transaction supportés par les Parties lorsqu'elles s'acquittent de leurs contributions ;

32. *Se félicite* des contributions versées par des Parties au fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, au Fonds spécial et aux fonds extrabudgétaires du Mécanisme mondial, telles que présentées dans le document [ICCD/COP\(17\)/INF.7](#) ;

C. Rapports d'évaluation

33. *Accueille avec intérêt* les recommandations issues des évaluations et des analyses indépendantes résumées dans le document [ICCD/COP\(17\)/INF.2](#), et *prie* le secrétariat et le Mécanisme mondial de mettre à profit ces recommandations dans la planification et la conduite de leurs travaux ;

34. *Prend note* du plan de travail du Bureau de l'évaluation proposé pour 2027-2028 et prie la Secrétaire exécutive de lui rendre compte, à sa dix-huitième session, des résultats des évaluations qui seront menées au cours de l'exercice biennal et de la suite donnée aux recommandations non encore appliquées d'évaluations antérieures.

Tableau 1
Besoins de financement par sous-programme
 (En euros)

	2027	2028	Budget total
A. Gestion et gouvernance :			
- Bureau exécutif, organes directeurs et affaires juridiques	1 332 925	1 332 925	2 665 850
B. Programmes du secrétariat :			
- Promotion de stratégies mondiales et coopération régionale	1 540 390	1 540 390	3 080 780
- Communication, relations extérieures et partenariats	1 145 092	1 145 092	2 290 184
- Science, technologie et innovation	1 358 798	1 358 798	2 717 596
C. Mécanisme mondial	1 703 042	1 703 042	3 406 084
D. Programmes spéciaux :			
- Bureau de coordination de l'Initiative mondiale du G20 sur les terres	0	0	0
E. Services administratifs	771 412	771 412	1 542 824
Total partiel (A-E)	7 851 659	7 851 659	15 703 318
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	1 020 715	1 020 715	2 041 430
IV. Réserve de trésorerie	-	-	-
TOTAL (I-IV)	8 872 374	8 872 374	17 744 748

Recettes

Contributions du gouvernement du pays hôte	511 292	511 292	1 022 584
Montant indicatif des contributions	8 361 082	8 361 082	16 722 164
Total des recettes	8 872 374	8 872 374	17 744 748

Tableau 2
Besoins en personnel

	Budget approuvé 2025-2026			Budget approuvé 2027-2028		
	Secrétariat	Mécanisme mondial	Total	Secrétariat	Mécanisme mondial	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
D-2	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
D-1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
P-5	7,00	1,00	8,00	7,00	1,00	8,00
P-4	7,00	2,00	9,00	7,00	2,00	9,00
P-3	4,00	4,00	8,00	4,00	4,00	8,00
P-2	1,00	2,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Total partiel, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	21,00	10,00	31,00	21,00	10,00	31,00
Total partiel, agents des services généraux	10,00	4,00	14,00	10,00	4,00	14,00
TOTAL	31,00	14,00	45,00	31,00	14,00	45,00

Tableau 3
Budget conditionnel pour les services de conférence
 (En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2027-2028</i>
Services de conférence de l'ONU	1 993 000
Dépenses d'appui aux programmes	259 090
TOTAL	2 252 090

Tableau 4
Ressources nécessaires à l'organisation de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à Bonn
 (En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2027-2028</i>
Coûts supplémentaires	1 437 900
Dépenses conditionnelles	130 300
Total partiel	1 568 620
Dépenses d'appui aux programmes	203 920
TOTAL	1 772 540

Tableau 5
Ressources nécessaires à l'organisation de la vingt-cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
 (En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2027-2028</i>
Coûts supplémentaires	651 700
Dépenses conditionnelles	59 300
Total partiel	711 000
Dépenses d'appui aux programmes	92 430
TOTAL	803 430

Tableau 6
Estimation des ressources nécessaires à la participation au processus de la Convention pour l'exercice biennal 2027-2028
 (En euros)

<i>Sessions</i>	<i>Montant estimé</i>
Vingt-cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	1 059 300
Dix-huitième session de la Conférence des Parties	1 530 100
TOTAL	2 589 400

Annexe

Barème indicatif des quotes-parts pour le financement du budget de base de la Convention sur la lutte contre la désertification pour 2027-2028

<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification^a</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU^b</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2027-2028</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2027 (En euros)</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2028 (En euros)</i>	<i>Montant total à verser (En euros)</i>
Afghanistan	0,005	0,005	408	408	816
Albanie	0,010	0,010	815	815	1 630
Algérie	0,087	0,085	7 091	7 091	14 182
Andorre	0,004	0,004	326	326	652
Angola	0,010	0,010	815	815	1 630
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	163	163	326
Argentine	0,490	0,478	39 939	39 939	79 878
Arménie	0,007	0,007	571	571	1 142
Australie	2,040	1,989	166 278	166 278	332 556
Autriche	0,626	0,610	51 025	51 025	102 050
Azerbaïdjan	0,034	0,033	2 771	2 771	5 542
Bahamas	0,015	0,015	1 223	1 223	2 446
Bahreïn	0,050	0,049	4 075	4 075	8 150
Bangladesh	0,010	0,010	815	815	1 630
Barbade	0,007	0,007	571	571	1 142
Bélarus	0,043	0,042	3 505	3 505	7 010
Belgique	0,773	0,754	63 007	63 007	126 014
Belize	0,001	0,001	84	84	168
Bénin	0,005	0,005	408	408	816
Bhoutan	0,001	0,001	84	84	168
Bolivie (État plurinational de)	0,018	0,018	1 467	1 467	2 934
Bosnie-Herzégovine	0,014	0,014	1 141	1 141	2 282
Botswana	0,013	0,013	1 060	1 060	2 120
Brésil	1,411	1,376	115 009	115 009	230 018
Brunéi Darussalam	0,019	0,019	1 549	1 549	3 098
Bulgarie	0,071	0,069	5 787	5 787	11 574
Burkina Faso	0,005	0,005	408	408	816
Burundi	0,001	0,001	84	84	168
Cabo Verde	0,001	0,001	84	84	168
Cambodge	0,008	0,008	652	652	1 304
Cameroun	0,014	0,014	1 141	1 141	2 282
Canada	2,543	2,479	207 278	207 278	414 556
République centrafricaine	0,001	0,001	84	84	168
Tchad	0,005	0,005	408	408	816
Chili	0,374	0,365	30 484	30 484	60 968
Chine	20,004	19,501	1 630 507	1 630 507	3 261 014
Colombie	0,197	0,192	16 057	16 057	32 114
Comores	0,001	0,001	84	84	168

<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification^a</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU^b</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2027-2028</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2027 (En euros)</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2028 (En euros)</i>	<i>Montant total à verser (En euros)</i>
Congo	0,005	0,005	408	408	816
Îles Cook	0,001	0,001	84	84	168
Costa Rica	0,063	0,061	5 135	5 135	10 270
Côte d'Ivoire	0,024	0,023	1 956	1 956	3 912
Croatie	0,088	0,086	7 173	7 173	14 346
Cuba	0,122	0,119	9 944	9 944	19 888
Chypre	0,035	0,034	2 853	2 853	5 706
Tchéquie	0,344	0,335	28 039	28 039	56 078
République populaire démocratique de Corée	0,005	0,005	408	408	816
République démocratique du Congo	0,010	0,010	815	815	1 630
Danemark	0,531	0,518	43 281	43 281	86 562
Djibouti	0,002	0,002	163	163	326
Dominique	0,001	0,001	84	84	168
République dominicaine	0,069	0,067	5 624	5 624	11 248
Équateur	0,065	0,063	5 298	5 298	10 596
Égypte	0,182	0,177	14 835	14 835	29 670
El Salvador	0,013	0,013	1 060	1 060	2 120
Guinée équatoriale	0,008	0,008	652	652	1 304
Érythrée	0,001	0,001	84	84	168
Estonie	0,045	0,044	3 668	3 668	7 336
Eswatini	0,002	0,002	163	163	326
Éthiopie	0,010	0,010	815	815	1 630
Union européenne	2,500	2,500	209 027	209 027	418 054
Fidji	0,003	0,003	245	245	490
Finlande	0,386	0,376	31 463	31 463	62 926
France	3,858	3,761	314 462	314 462	628 924
Gabon	0,011	0,011	897	897	1 794
Gambie	0,001	0,001	84	84	168
Géorgie	0,009	0,009	734	734	1 468
Allemagne	5,692	5,549	463 950	463 950	927 900
Ghana	0,025	0,024	2 038	2 038	4 076
Grèce	0,280	0,273	22 823	22 823	45 646
Grenade	0,001	0,001	84	84	168
Guatemala	0,046	0,045	3 749	3 749	7 498
Guinée	0,004	0,004	326	326	652
Guinée-Bissau	0,001	0,001	84	84	168
Guyana	0,011	0,011	897	897	1 794
Haïti	0,006	0,006	489	489	978
Honduras	0,010	0,010	815	815	1 630
Hongrie	0,223	0,217	18 177	18 177	36 354
Islande	0,035	0,034	2 853	2 853	5 706
Inde	1,106	1,078	90 149	90 149	180 298

<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification^a</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU^b</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2027-2028</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2027 (En euros)</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2028 (En euros)</i>	<i>Montant total à verser (En euros)</i>
Indonésie	0,579	0,564	47 194	47 194	94 388
Iran (République islamique d')	0,386	0,376	31 463	31 463	62 926
Iraq	0,131	0,128	10 678	10 678	21 356
Irlande	0,472	0,460	38 472	38 472	76 944
Israël	0,609	0,594	49 639	49 639	99 278
Italie	2,813	2,742	229 285	229 285	458 570
Jamaïque	0,007	0,007	571	571	1 142
Japon	6,930	6,756	564 858	564 858	1 129 716
Jordanie	0,021	0,020	1 712	1 712	3 424
Kazakhstan	0,131	0,128	10 678	10 678	21 356
Kenya	0,037	0,036	3 016	3 016	6 032
Kiribati	0,001	0,001	84	84	168
Koweït	0,222	0,216	18 095	18 095	36 190
Kirghizistan	0,003	0,003	245	245	490
République démocratique populaire lao	0,006	0,006	489	489	978
Lettonie	0,050	0,049	4 075	4 075	8 150
Liban	0,022	0,021	1 793	1 793	3 586
Lesotho	0,001	0,001	84	84	168
Libéria	0,001	0,001	84	84	168
Libye	0,040	0,039	3 260	3 260	6 520
Liechtenstein	0,009	0,009	734	734	1 468
Lituanie	0,081	0,079	6 602	6 602	13 204
Luxembourg	0,073	0,071	5 950	5 950	11 900
Madagascar	0,004	0,004	326	326	652
Malawi	0,003	0,003	245	245	490
Malaisie	0,326	0,318	26 572	26 572	53 144
Maldives	0,004	0,004	326	326	652
Mali	0,005	0,005	408	408	816
Malte	0,020	0,019	1 630	1 630	3 260
Îles Marshall	0,001	0,001	84	84	168
Mauritanie	0,003	0,003	245	245	490
Maurice	0,010	0,010	815	815	1 630
Mexique	1,137	1,108	92 676	92 676	185 352
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	84	84	168
Monaco	0,011	0,011	897	897	1 794
Mongolie	0,004	0,004	326	326	652
Monténégro	0,004	0,004	326	326	652
Maroc	0,059	0,058	4 809	4 809	9 618
Mozambique	0,002	0,002	163	163	326
Myanmar	0,010	0,010	815	815	1 630
Namibie	0,007	0,007	571	571	1 142
Naoero	0,001	0,001	84	84	168
Népal	0,010	0,010	815	815	1 630

<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification^a</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU^b</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2027-2028</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2027 (En euros)</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2028 (En euros)</i>	<i>Montant total à verser (En euros)</i>
Pays-Bas (Royaume des)	1,298	1,265	105 799	105 799	211 598
Nouvelle-Zélande	0,302	0,294	24 616	24 616	49 232
Nicaragua	0,004	0,004	326	326	652
Niger	0,004	0,004	326	326	652
Nigéria	0,150	0,146	12 226	12 226	24 452
Nioué	0,001	0,001	84	84	168
Macédoine du Nord	0,008	0,008	652	652	1 304
Norvège	0,653	0,637	53 225	53 225	106 450
Oman	0,115	0,112	9 374	9 374	18 748
Pakistan	0,123	0,120	10 026	10 026	20 052
Palaos	0,001	0,001	84	84	168
Panama	0,086	0,084	7 010	7 010	14 020
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,009	0,009	734	734	1 468
Paraguay	0,023	0,022	1 875	1 875	3 750
Pérou	0,145	0,141	11 819	11 819	23 638
Philippines	0,198	0,193	16 139	16 139	32 278
Pologne	0,831	0,810	67 734	67 734	135 468
Portugal	0,328	0,320	26 735	26 735	53 470
Qatar	0,245	0,239	19 970	19 970	39 940
République de Corée	2,349	2,290	191 465	191 465	382 930
République de Moldova	0,006	0,006	489	489	978
Roumanie	0,358	0,349	29 180	29 180	58 360
Fédération de Russie	2,094	2,041	170 680	170 680	341 360
Rwanda	0,003	0,003	245	245	490
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	84	84	168
Sainte-Lucie	0,002	0,002	163	163	326
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	84	84	168
Samoa	0,001	0,001	84	84	168
Saint-Marin	0,002	0,002	163	163	326
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	84	84	168
Arabie saoudite	1,217	1,186	99 197	99 197	198 394
Sénégal	0,007	0,007	571	571	1 142
Serbie	0,040	0,039	3 260	3 260	6 520
Seychelles	0,002	0,002	163	163	326
Sierra Leone	0,001	0,001	84	84	168
Singapour	0,479	0,467	39 043	39 043	78 086
Slovaquie	0,149	0,145	12 145	12 145	24 290
Slovénie	0,077	0,075	6 276	6 276	12 552
Îles Salomon	0,001	0,001	84	84	168
Somalie	0,002	0,002	163	163	326
Afrique du Sud	0,251	0,245	20 459	20 459	40 918
Soudan du Sud	0,005	0,005	408	408	816
Espagne	1,895	1,847	154 460	154 460	308 920
Sri Lanka	0,038	0,037	3 097	3 097	6 194

<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification^a</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU^b</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2027-2028</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2027 (En euros)</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2028 (En euros)</i>	<i>Montant total à verser (En euros)</i>
État de Palestine	0,011	0,011	897	897	1 794
Soudan	0,008	0,008	652	652	1 304
Suriname	0,002	0,002	163	163	326
Suède	0,822	0,801	67 000	67 000	134 000
Suisse	1,029	1,003	83 873	83 873	167 746
République arabe syrienne	0,006	0,006	489	489	978
Tadjikistan	0,003	0,003	245	245	490
Thaïlande	0,341	0,332	27 795	27 795	55 590
Timor-Leste	0,001	0,001	84	84	168
Togo	0,002	0,002	163	163	326
Tonga	0,001	0,001	84	84	168
Trinité-et-Tobago	0,033	0,032	2 690	2 690	5 380
Tunisie	0,018	0,018	1 467	1 467	2 934
Türkiye	0,685	0,668	55 834	55 834	111 668
Turkménistan	0,036	0,035	2 934	2 934	5 868
Tuvalu	0,001	0,001	84	84	168
Ouganda	0,010	0,010	815	815	1 630
Ukraine	0,074	0,072	6 032	6 032	12 064
Émirats arabes unis	0,574	0,560	46 786	46 786	93 572
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3,991	3,891	325 303	325 303	650 606
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	815	815	1 630
États-Unis d'Amérique	22,000	21,447	1 793 200	1 793 200	3 586 400
Uruguay	0,079	0,077	6 439	6 439	12 878
Ouzbékistan	0,024	0,023	1 956	1 956	3 912
Vanuatu	0,001	0,001	84	84	168
Venezuela (République bolivarienne du)	0,069	0,067	5 624	5 624	11 248
Viet Nam	0,159	0,155	12 960	12 960	25 920
Yémen	0,003	0,003	245	245	490
Zambie	0,006	0,006	489	489	978
Zimbabwe	0,007	0,007	571	571	1 142
Total	102,513	100,000	8 361 082	8 361 082	16 722 164

^a États et organisations d'intégration économique régionale qui étaient Parties à la Convention au 28 août 2026.

^b En application de la résolution A/RES/79/249 de l'Assemblée générale.

Note : Les États-Unis d'Amérique considèrent que leur contribution au budget de base de la Convention est une contribution volontaire.